



Conseil économique et social

Distr. générale
7 novembre 2013
Français
Original : anglais

**Comité chargé des organisations
non gouvernementales**
Session ordinaire de 2014
21-30 janvier et 7 février 2014

**Rapports quadriennaux pour la période 2009-2012
présentés par l'intermédiaire du Secrétaire général,
en application de la résolution 1996/31 du Conseil
économique et social, par les organisations non
gouvernementales dotées du statut consultatif
auprès du Conseil**

Note du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
1. Alpha Kappa Alpha Sorority	3
2. Association américaine de juristes	5
3. American Bar Association	7
4. Comité des Juifs américains	9
5. American Society of International Law	11
6. American Society of the Italian Legions of Merit	12
7. Conseil consultatif anglican	13
8. Organisation arabe des droits de l'homme	15
9. Organisation du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge arabes	17
10. Centre d'information sur les droits de l'homme Asie-Pacifique	18
11. Association for Women's Career Development in Hungary	20



12.	Association of the Bar of the City of New York	21
13.	Associazione Amici dei Bambini (Association des amis des enfants)	23
14.	Associazione Casa Famiglia Rosetta	26
15.	Australian Catholic Social Justice Council	28

1. Alpha Kappa Alpha Sorority

Statut consultatif spécial accordé en 2009

Introduction

Alpha Kappa Alpha Sorority, organisation internationale de services, a été fondée en 1908 à l'Université Howard de Washington. Elle compte 260 000 membres, qui sont toutes des femmes éminentes pouvant se prévaloir d'avoir fait d'excellentes études, dont les capacités d'encadrement sont avérées et qui participent à l'œuvre communautaire internationale par des activités de sensibilisation et l'offre de services.

Buts et objectifs de l'organisation

L'organisation utilise son talent et ses ressources pour promouvoir les principes des droits fondamentaux. Les actions de sensibilisation, de plaider et d'intervention sont les moyens auxquels elle fait essentiellement appel pour fournir des services dans le monde entier, par le biais des initiatives de son programme intitulé « Global leadership through timeless service » (Un rôle prééminent à travers le monde par un service hors du temps). Ces initiatives touchent à divers domaines : la recherche de jeunes leaders, la santé, la bonne intendance de l'environnement et la viabilité écologique, la pauvreté dans le monde, la sécurité économique, la justice sociale et les droits de l'homme, ainsi que la formation interne à des fonctions d'encadrement pour des services externes.

Changements à signaler

Il n'y a eu aucun changement.

Contribution aux travaux de l'ONU

Les initiatives de l'organisation concernent des thèmes largement abordés par les Nations Unies, notamment les violences faites aux femmes, la pauvreté dans le monde et la santé.

Participation aux réunions de l'ONU

Les représentants de l'organisation ont participé aux réunions suivantes :

a) Cinquante-quatrième session de la Commission de la condition de la femme, tenue au Siège des Nations Unies du 1^{er} au 12 mars 2010 pour marquer le quinzième anniversaire de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes;

b) Soixante-troisième Conférence annuelle du Département de l'information pour les organisations non gouvernementales, tenue à Melbourne, en Australie, du 30 août au 1^{er} septembre 2010 et intitulée « Progresser dans la santé : réaliser les objectifs du millénaire pour le développement ». Alpha Kappa Alpha Sorority a organisé un atelier baptisé « Code red : the Aboriginal health crisis in Australia » (Alerte rouge : crise sanitaire chez les aborigènes d'Australie), qui a permis à des dirigeants afro-américains de partager leurs expériences et bonnes pratiques avec leurs homologues aborigènes australiens;

c) Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, tenue à New York du 20 au 22 septembre 2010;

d) Cinquante-cinquième session de la Commission de la condition de la femme, tenue du 22 février au 4 mars 2011 sur le thème prioritaire : « Accès et participation des femmes et des filles à l'éducation, à la formation, à la science et à la technologie, y compris pour la promotion de l'égalité d'accès au plein emploi et à un travail décent »;

e) Soixante-quatrième Conférence annuelle du Département de l'information pour les organisations non gouvernementales, tenue à Bonn, en Allemagne, le 5 septembre 2011 sur le thème « Sociétés durables : citoyens réceptifs »;

f) Manifestations organisées en marge de la cinquante-sixième session de la Commission de la condition de la femme, tenue du 27 février au 9 mars 2012 sur le thème prioritaire de « L'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'élimination de la pauvreté et de la faim »;

g) Cinquante-deuxième session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, tenue à New York du 9 au 27 juillet 2012;

h) L'organisation a présenté une communication écrite sur le thème « Mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'éducation » lors du débat de haut niveau de la session de fond de 2011 du Conseil économique et social, tenue à Genève du 4 au 8 juillet 2011.

Coopération avec les organes de l'ONU

Le 23 septembre 2012, Alpha Kappa Alpha Sorority a organisé conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Sirleaf Market Women's Fund, une réception en l'honneur de la Présidente libérienne Ellen Johnson-Sirleaf ainsi qu'un événement destiné à trouver de nouveaux membres pour le Fonds, au cours duquel un film financé par le PNUD et intitulé *The Story of the Liberian Market Women* (Ces femmes qui vendent leurs produits sur les marchés au Libéria) a été présenté pour la première fois aux États-Unis.

L'organisation a apporté un soutien financier à la première activité de mise en réseau menée à New York le 25 octobre 2012 par le Comité exécutif du Département de l'information pour les organisations non gouvernementales, en vue de faciliter les échanges entre ses membres.

Initiatives prises par l'organisation en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement

L'organisation contribue à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement à travers des projets de services, qui coïncident pour la plupart avec les initiatives du programme qu'elle déploie. Elle s'efforce de promouvoir l'éducation primaire universelle par son projet axé sur la recherche de jeunes leaders et par le biais de sa fondation pour le développement de l'éducation, son plus ancien programme de services, qui lui permet d'apporter un soutien constant à l'éducation.

2. Association américaine des juristes

Statut consultatif spécial accordé en 1989

Introduction

Fondée en 1975, l'Association américaine des juristes compte des sections nationales et des associés en Argentine, dans l'État plurinational de Bolivie, au Brésil, au Canada, au Chili, en Colombie, au Costa Rica, à Cuba, à El Salvador, en Équateur, aux États-Unis, au Guatemala, en Haïti, au Nicaragua, au Panama, au Paraguay, au Pérou, à Porto Rico, en République bolivarienne du Venezuela, en République dominicaine et en Uruguay. Les autres organisations affiliées sont la National Lawyers Guild, l'Union des juristes guatémaltèques, l'Union nationale des juristes de Cuba et l'Association des avocats de Buenos Aires.

Buts et objectifs de l'organisation

Les principes de l'organisation sont les suivants :

a) Soutenir le droit des peuples à l'autodétermination, à la pleine indépendance économique et à la souveraineté de l'État sur ses richesses et ressources naturelles;

b) Lutter contre l'impérialisme, le fascisme, le colonialisme et le néo-colonialisme, le racisme et la discrimination à l'encontre des femmes, des peuples autochtones et des minorités nationales;

c) Défendre la paix en se fondant sur le principe de la coexistence pacifique entre les États ayant des systèmes sociaux et économiques différents;

d) Défendre et promouvoir les droits de l'homme et mettre en place des garanties plus sûres et plus efficaces pour les protéger;

e) Dénoncer et combattre les lois répressives de certains pays d'Amérique, qui contredisent l'état de droit et les principes et objectifs de l'organisation ou s'en écartent;

f) Établir des relations fraternelles et des actions communes avec les juristes du monde entier et leurs organisations dont les objectifs sont similaires à ceux de l'organisation;

g) Mobiliser des juristes du continent américain en vue de mener des initiatives communes pour faire en sorte que les sciences juridiques contribuent activement, dans leurs pays respectifs, au progrès socioéconomique dans un sens conforme aux principes et objectifs de l'organisation;

h) Défendre et protéger la profession juridique et soutenir les juristes qui sont persécutés en raison des efforts qu'ils déploient pour défendre les principes de l'organisation.

Changements à signaler

Il n'y a eu aucun changement.

Contribution aux travaux de l'ONU

a) Séminaire organisé au Chili le 27 septembre 2012 sur la justice universelle, l'accent étant mis notamment sur l'universalité, l'interdépendance et l'indivisibilité des droits de l'homme;

b) Séminaire organisé au Costa Rica le 26 septembre 2011 sur le fonctionnement du système interaméricain, coparrainé par l'Institut interaméricain des droits de l'homme;

c) Conférence organisée en Equateur du 22 au 24 septembre 2010 sur la justice, la souveraineté, la démocratie et l'intégration en Amérique latine, coparrainée par l'Universidad Andina Simón Bolívar;

d) Mission d'information menée au Honduras du 26 au 30 août 2009 avec l'Association internationale des juristes démocrates, l'Association internationale contre la torture et la National Lawyers Guild, afin de recueillir des données sur la crise institutionnelle et politique traversée par le pays après l'éviction du Président constitutionnel José Manuel Zelaya Rosales. La mission a remis un rapport et recommandé de suivre régulièrement la situation des droits de l'homme au Honduras.

Participation aux réunions de l'ONU

Durant la période de référence, l'organisation a participé aux réunions suivantes :

a) Sessions (de la cinquante-troisième à la cinquante-sixième) de la Commission de la condition de la femme, de 2009 à 2012;

b) Plusieurs sessions du Conseil des droits de l'homme, au cours desquelles il a présenté des contributions écrites et interventions orales sur divers thèmes (voir [A/HRC/13/NGO/91](#), [A/HRC/13/NGO/35](#), [A/HRC/15/NGO/5](#), [A/HRC/16/NGO/34](#), [A/HRC/17/NGO/7](#), [A/HRC/19/NGO/33](#) et [A/HRC/20/NGO/68](#));

c) Réunions du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, au cours desquelles il est intervenu oralement à propos de Porto Rico.

Coopération avec les organes de l'ONU

L'organisation a donné suite, le 10 décembre 2007, avec le Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats, à la réclamation et au rapport d'Avocats sans frontières-Québec concernant les persécutions dont ont été victimes des juristes en Colombie. Du 7 au 16 décembre 2009, le Rapporteur spécial, Gabriela Knaul, s'est rendu en Colombie pour y rencontrer les organisations de juristes. Lors de la réunion, un représentant de l'organisation a résumé le rapport de mission et ses recommandations. Le Rapporteur spécial; a rendu un rapport ([A/HRC/14/26/Add.2](#)) qui reprend quelques-unes des recommandations présentées au cours de sa visite.

Initiatives prises par l'organisation en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement

L'organisation a assisté à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro, au Brésil, du 20 au 22 juin 2012, et

coparrainé une manifestation organisée les 20 et 21 juin en marge de la Conférence, sur le thème « Un nouvel environnement de travail, allié à une justice socio-environnementale, climatique et environnementale ».

Informations complémentaires

Pas d'informations complémentaires.

3. American Bar Association

Statut consultatif spécial accordé en 1997

Introduction

L'American Bar Association, l'une des plus importantes organisations professionnelles bénévoles au monde, œuvre à améliorer l'accès la justice et son fonctionnement et à sensibiliser le public à l'importance de l'état de droit.

Buts et objectifs de l'organisation

L'association cherche à promouvoir l'état de droit par des initiatives tendant à : faire mieux comprendre et respecter l'état de droit, les procédures juridiques et le rôle des professions juridiques dans le pays et dans le monde, responsabiliser les Gouvernements sur le plan juridique, œuvrer en faveur de lois justes, y compris en matière de droits de l'homme et de procédures légales équitables, assurer un accès véritable à la justice pour tous et sauvegarder l'indépendance des professions juridiques et du pouvoir judiciaire.

Changements à signaler

Il n'y a eu aucun changement.

Contribution aux travaux de l'ONU

La Chambre des délégués de l'association a :

- a) Invité instamment les États-Unis à ratifier et mettre en œuvre la Convention relative aux droits des personnes handicapées;
- b) Appelé vivement les États-Unis à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires;
- c) Encouragé les États-Unis et l'ONU à soutenir les processus engagés aux Nations Unies et à l'Organisation des États américains pour renforcer la protection des droits des personnes âgées;
- d) Approuvé les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme : mise en œuvre du cadre de référence « protéger, respecter et réparer » des Nations Unies ainsi que les principes similaires édictés par l'Organisation de coopération et de développement économiques;
- e) Présenté une déclaration écrite à l'occasion de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale, tenue lors de sa soixante-septième session, sur l'état de droit aux niveaux national et international. Cette déclaration a été distribuée à toutes les entités des Nations Unies et publiée sur son site Web.

Participation aux réunions de l'ONU

Entre 2009 et 2012, l'organisation a participé aux réunions suivantes des Nations Unies :

- a) Réunions de différents groupes de travail de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) à New York et Vienne;
- b) Cinquante-troisième session de la Commission de la condition de la femme, tenue du 2 au 13 mars 2009;
- c) Conférence sur la crise économique et financière mondiale et son incidence sur le développement, tenue du 24 au 26 juin 2009;
- d) Quarante-deuxième session de la CNUDCI, tenue à Vienne du 29 juin au 17 juillet 2009;
- e) Débats publics du Conseil de sécurité;
- f) Cinquante-quatrième session de la Commission de la condition de la femme, tenue du 1^{er} au 12 mars 2010;
- g) Quarante-troisième session du CNUDCI, tenue à New York du 21 juin au 9 juillet 2010;
- h) Consultations ouvertes sur une coopération accrue pour le choix des politiques concernant l'Internet;
- i) Cinquante-cinquième session de la Commission de la condition de la femme, tenue du 22 février au 4 mars 2011;
- j) Réunion de haut niveau sur le VIH/sida, organisée par l'Assemblée générale à New York du 8 au 10 juin 2011;
- k) Cinquième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, tenu à New York les 7 et 8 décembre 2011;
- l) Conférence des Nations Unies sur le développement durable, organisée à Rio de Janeiro, au Brésil, du 20 au 22 juin 2012;
- m) Réunions du groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement (depuis décembre 2010);
- n) Sessions du Comité des droits des personnes handicapées (depuis septembre 2009);
- o) Réunion de haut niveau sur l'état de droit aux niveaux national et international, 24 septembre 2012 (y compris les sessions consultatives en préparation de la réunion);
- p) Forum sur les entreprises et les droits de l'homme, tenu à Genève du 3 au 5 décembre 2012.

Coopération avec les organes de l'ONU

Durant la période considérée, l'American Bar Association a organisé chaque année une journée spéciale aux Nations Unies pour a) mieux faire connaître aux dirigeants de l'association les travaux de l'ONU, b) rendre l'association mieux à même de promouvoir les politiques se rapportant aux Nations Unies et c) savoir

exactement ce que l'association peut faire pour aider à l'amélioration des relations entre les États-Unis et l'ONU.

L'International Legal Resource Center de l'association et du PNUD entend soutenir et promouvoir la bonne gouvernance et l'état de droit dans le monde. La mission de ce centre est d'apporter une expertise juridique aux programmes de gouvernance mondiaux du PNUD et d'aider les bureaux de pays du PNUD.

Initiatives prises par l'organisation en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement

Aucune activité.

4. Comité des Juifs Américains

Statut consultatif spécial accordé en 1997

Introduction

Le Comité des Juifs Américains, qui a son siège à New York, est sensible à l'interdépendance entre la dimension planétaire et les aspects locaux de sa mission qui consiste à défendre les intérêts des Juifs dans le monde. Grâce à ses instituts et aux associations qui lui sont affiliées aux quatre coins du globe, l'organisation s'attache à renforcer les liens entre les Juifs et les autres communautés partout dans le monde, afin de coordonner les interventions autour d'activités militantes et de faire progresser les valeurs démocratiques pour tous. Il compte 26 bureaux aux États-Unis, huit bureaux ou associations affiliées dans le monde, et a conclu 31 partenariats avec des communautés juives en Afrique, en Europe et sur le continent américain.

Buts et objectifs de l'organisation

L'organisation continue à œuvrer en faveur d'un monde plus pacifique, plus humain et plus juste, à promouvoir les droits de l'homme et la liberté dans le monde entier et à combattre l'intolérance et la discrimination, notamment l'antisémitisme. Elle encourage l'harmonie et l'entente entre les différentes communautés.

Changements à signaler

Il n'y a eu aucun changement.

Contribution aux travaux de l'ONU

Des représentants de l'organisation ont suivi les sessions de la Commission de la condition de la femme au siège des Nations Unies et y ont participé; ils ont insisté, au cours de ces travaux, sur la nécessité de faire progresser l'égalité entre les hommes et les femmes en abrogeant les lois discriminatoires à l'encontre des femmes, conformément à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing ainsi qu'à l'examen et à l'évaluation quinquennaux de leur mise en œuvre.

Des représentants de l'organisation ont pris part à une session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, et notamment à la table ronde sur la participation des femmes à la vie politique et à la direction des affaires tenue le 9 juillet 2012.

Des représentants de l'organisation ont assisté aux travaux de la Troisième Commission de l'Assemblée générale et ont suivi, en ligne, les sessions du Conseil des droits de l'homme.

Le 20 juillet 2009, le Secrétaire général a invité des représentants de l'organisation à venir expliquer son rôle dans la promotion des droits de l'homme.

Dans son discours d'ouverture de la conférence organisée par l'Institut Jacob Blaustein du Comité des Juifs Américains à New York les 7 et 8 février 2012, la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Navanethem Pillay, a dressé le bilan des résultats obtenus par chaque Haut-Commissaire aux droits de l'homme et passé en revue les défis auxquels ils ont dû faire face.

Participation aux réunions de l'ONU

Un représentant de l'organisation a participé à des ateliers spécialisés sur la prohibition de l'incitation à la haine nationale, raciale ou religieuse, organisés par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) à Vienne les 9 et 10 février 2011, à Bangkok les 6 et 7 juillet 2011, à Santiago les 12 et 13 octobre 2011 et à Rabat les 4 et 5 octobre 2012. Il a présenté des déclarations écrites aux ateliers qui ont eu lieu en 2011 et est intervenu oralement à celui de Rabat, au sujet de l'article 20 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Le 12 octobre 2011, un représentant de l'organisation a présenté un exposé sur les meurtres de femmes motivés par des considérations sexistes lors d'une réunion d'un groupe d'experts organisé à New York par le Rapporteur spécial sur la violence contre les femmes et ses conséquences.

En 2012, l'organisation s'est impliquée dans le processus intergouvernemental de l'Assemblée générale visant à renforcer et améliorer le fonctionnement effectif de l'ensemble des organes conventionnels chargés des droits de l'homme créé en vertu de la résolution 66/254 de l'Assemblée générale; en septembre, un représentant de l'organisation est intervenu oralement sur les moyens de renforcer les organes conventionnels lors d'un forum de la société civile organisé en marge du processus intergouvernemental. Un document écrit a été remis aux facilitateurs du processus.

Coopération avec les organes de l'ONU

Le 21 janvier 2009, des représentants de l'organisation ont participé à un séminaire sur la prévention du génocide organisé par le HCDH à Genève. Le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide a remercié l'organisation pour avoir dégagé des normes juridiques pour la prévention des génocides. Dans son intervention orale, l'organisation a préconisé une approche plus ciblée de la prévention du génocide au plan international.

Le 14 avril 2011, le Comité des Juifs Américains a organisé, avec le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide, une réunion d'experts sur la prévention du génocide et la responsabilité de protéger, qui a eu lieu au Siège des Nations Unies à New York. Une publication intitulée « Compilation des facteurs de risque et des normes juridiques pour la prévention du génocide » a été réalisée à la demande du Conseiller spécial; en 2011, le Bureau du Conseiller spécial a envoyé un exemplaire de cette publication à chaque mission permanente auprès des Nations Unies, les invitant à en faire usage. Dans une note de fin de mission datée du

3 février 2012, le Conseiller spécial a mentionné sa collaboration à cette publication.

L'organisation a participé à des programmes éducatifs sur l'Holocauste ainsi qu'au programme de communication déployé sur ce thème par les Nations Unies à New York, qui vise à graver dans l'esprit des générations futures le souvenir de l'Holocauste afin d'empêcher que tels événements ne se reproduisent.

Le Comité des Juifs Américains est membre du Conseil des organisations de l'Association des États-Unis pour les Nations Unies. L'un de ses représentants préside par ailleurs le groupe de travail Leo Nevas sur les droits de l'homme de l'Association et siège à la Commission nationale des États-Unis pour l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

Initiatives prises par l'organisation en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement

Aucune activité.

5. American Society of International Law

Statut consultatif spécial accordé en 1993

Introduction

L'American Society of International Law est une organisation internationale composée d'adhérents créée en 1906 et déclarée comme association à but non lucratif par une loi du Congrès des États-Unis en 1950.

Buts et objectifs de l'organisation

L'organisation a pour vocation de promouvoir l'étude du droit international et de favoriser l'instauration et l'entretien de relations internationales fondées sur le respect du droit et de la justice.

Changements à signaler

Il n'y a eu aucun changement.

Contribution aux travaux de l'ONU

L'organisation entretient des contacts réguliers avec le Bureau du Conseiller juridique ainsi qu'avec les fonctionnaires du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat, afin de suivre l'actualité juridique et les travaux de la Commission du droit international.

Participation aux réunions de l'ONU

Durant la période considérée, l'organisation a été représentée dans les réunions ci-après :

- a) Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Cancun, au Mexique, du 29 novembre au 10 décembre 2010;

- b) Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Copenhague du 7 au 19 décembre 2009;
- c) Vingtième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, tenue à Vienne du 11 au 15 avril 2011;
- d) Vingt-et-unième Réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, tenue à New York du 13 au 17 juin 2011;
- e) Quatrième session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, tenue à Marrakech, au Maroc, du 24 au 28 octobre 2011;
- f) Cinquante-sixième session de la Commission de la condition de la femme, tenue du 27 février au 9 mars 2012;
- g) Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro, au Brésil, du 20 au 22 juin 2012;
- h) Cinquante-deuxième session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, tenue à New York du 9 au 27 juillet 2012;
- i) Réunion de haut niveau sur l'état de droit aux niveaux national et international, 24 septembre 2012.

Coopération avec les organes de l'ONU

L'organisation entretient des contacts réguliers avec le Bureau du Conseiller juridique et soutient l'action de la Commission du droit international.

Initiatives prises par l'organisation en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement

L'organisation concentre ses efforts sur l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'éducation ayant trait aux questions de développement durable.

Informations complémentaires

L'American Society of International Law annonce et organise régulièrement des actions de sensibilisation du public concernant ou intéressant les activités des Nations Unies.

6. American Society of the Italian Legions of Merit

Statut consultatif spécial accordé en 2009

Introduction

L'American Society of the Italian Legions of Merit est une organisation caritative fondée en 1965.

Buts et objectifs de l'organisation

L'American Society of the Italian Legions of Merit entretient des relations privilégiées avec l'Italie et apporte une aide économique et sociale aux plus démunis dans le cadre d'actions éducatives, caritatives et humanitaires, essentiellement aux États-Unis et en Italie. Elle parraine des colloques et exposés pédagogiques et

fournit une assistance matérielle destinée à promouvoir l'appréciation du patrimoine culturel, son entretien et sa préservation. La collaboration et le soutien qu'elle apporte s'expriment sous diverses formes – reconnaissance morale et aides financières directes.

Changements à signaler

Il n'y a eu aucun changement.

Contribution aux activités de l'ONU

À travers les réunions et autres manifestations qu'elle organise, et par le biais du bulletin d'information qu'elle diffuse, l'American Society of the Italian Legions of Merit cherche à faire connaître l'ONU à ses membres et les aider à mieux comprendre les pratiques adoptées par les Nations Unies pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Entre 2009 et 2012, ses activités ont été plus particulièrement axées sur la fourniture d'une assistance humanitaire aux personnes dans le besoin et sur l'éradication de la pauvreté et des maladies. Ses objectifs sont étroitement liés à ceux du Conseil économique et social et des Nations Unies au sens large, et l'organisation entend intensifier sa contribution pour renforcer l'action des Nations Unies.

Participation aux réunions de l'ONU

Aucune activité à signaler.

Coopération avec les organes de l'ONU

Aucune activité à signaler.

Initiatives prises par l'organisation en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement

Durant la période considérée, les efforts de l'organisation ont principalement porté sur les questions touchant à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement par le biais de projets éducatifs, caritatifs et humanitaires.

Informations complémentaires

Pas d'informations complémentaires.

7. Conseil consultatif anglican

Statut consultatif spécial accordé en 1985

Introduction

Le Conseil consultatif anglican est le bras législatif et exécutif de la Communion anglicane mondiale.

Buts et objectifs de l'organisation

Le Conseil consultatif anglican opère dans des domaines tels que la communication et l'éducation en matière de droits de l'homme, la justice économique, l'égalité des sexes, les peuples autochtones, l'environnement et le

développement durable. Depuis 1992, il est présent en permanence aux Nations Unies par le biais de l'Office de la Communion anglicane auprès de l'ONU.

Changements à signaler

Il n'y a eu aucun changement.

Contribution aux travaux de l'ONU

Des délégués du Conseil consultatif anglican ont assisté à la cinquante-troisième session de la Commission de la condition de la femme, qui s'est tenue en mars 2009. L'organisation a également participé et présenté des rapports aux cinquante-quatrième, cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions de ladite Commission (2010-2012).

Des délégués du Conseil consultatif anglican ont suivi les travaux de la Commission du développement social qui se sont déroulés à New York entre 2009 et 2011 (quarante-septième à cinquantième sessions), et ont pris part au Dialogue de haut niveau sur l'environnement et l'eau ainsi qu'à la dix-septième session de la Commission du développement durable, tenue en mai 2009. L'organisation a également été représentée aux sessions annuelles de la Commission du développement durable aux Nations Unies en 2010, 2011 et 2012.

Participation aux réunions de l'ONU

Des délégués du Conseil consultatif anglican ont assisté aux réunions suivantes :

a) Quatrième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, tenu à New York les 23 et 24 mars 2010 sur le thème « Le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha sur le financement du développement : bilan de la mise en œuvre et tâches futures »;

b) Neuvième, dixième et onzième sessions de l'Instance permanente sur les questions autochtones, tenues à New York de 2010 à 2012.

Coopération avec les organes de l'ONU

Durant la période considérée, le Conseil consultatif anglican a lancé un certain nombre d'activités et entretenu des contacts avec divers organes des Nations Unies, notamment le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, à Peshawar, en 2011, au sujet des inondations qui ont touché le Pakistan. En 2012, il a mené des discussions avec ce même Bureau à Genève.

L'organisation reste en contact permanent avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour ce qui concerne les actions qu'elle a engagées pour venir en aide aux personnes handicapées dans les situations d'urgence à Londres, Genève et Mayukwayukwa, en Zambie.

Initiatives prises par l'organisation en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement

Le Conseil consultatif anglican a financé des initiatives liées à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afghanistan, au Rwanda et au

Soudan, notamment des manifestations visant à célébrer la Journée mondiale de l'alimentation le 16 octobre.

Des programmes de renforcement des capacités, dans le domaine de l'éducation et de la santé principalement, axés sur les objectifs pertinents du Millénaire pour le développement ont également été mis en œuvre. Un atelier sur l'émancipation économique a été organisé en novembre 2012.

Un représentant de l'organisation s'est entretenu avec le Secrétaire général en janvier 2010 à New York, après une journée de consultations avec des chefs de secrétariat et dirigeants de diverses institutions onusiennes et des Ambassadeurs auprès des Nations Unies. Ces consultations ont porté sur les Nations Unies et sur les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment la promotion de l'égalité des sexes.

Informations complémentaires

En 2009, le Conseil consultatif anglican a assisté, à Hong Kong, à une conférence sur la traite des enfants. Le réseau chargé des questions environnementales au sein de l'organisation a également invité des représentants des Provinces de la Communion anglicane à participer à la réalisation de l'objectif 7 du Millénaire pour le développement. En 2011, le Conseil consultatif anglican a assisté à une conférence tenue au Pérou, qui lui a permis de mieux appréhender la réalité locale de la dégradation de l'environnement et des graves problèmes de pollution.

8. Organisation arabe des droits de l'homme

Statut consultatif spécial accordé en 1989

Introduction

L'Organisation arabe des droits de l'homme est une organisation non gouvernementale régionale créée en 1983. Elle œuvre pour la défense, la protection et la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la région arabe, en se fondant sur la Déclaration universelle des droits de l'homme et autres traités et conventions en la matière. Elle compte des organisations affiliées et des branches en Algérie, à Bahreïn, en Égypte, aux Émirats arabes unis, dans l'État de Palestine, en Iraq, en Jordanie, au Koweït, au Liban, en Libye, au Maroc, en Mauritanie, en République arabe syrienne, au Soudan, en Tunisie et au Yémen. En sont également membres divers organismes issus des communautés de migrants arabes installées en Allemagne, en Autriche et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Elle possède un représentant permanent à Genève, qui suit les travaux du Bureau des Nations Unies.

Buts et objectifs de l'organisation

L'organisation s'emploie à faire avancer et respecter les droits de l'homme dans la région arabe, en axant plus particulièrement ses efforts sur la défense et la promotion de la culture.

Changements à signaler

Il n'y a eu aucun changement.

Contribution aux travaux de l'ONU

Durant la période considérée, l'Organisation arabe des droits de l'homme a travaillé en étroite coordination avec le HCDH pour mettre sur pied en République arabe syrienne une mission d'observation de la Ligue des États arabes, de décembre 2011 à janvier 2012. La branche syrienne de l'organisation a apporté son appui à cette mission, ainsi qu'à celle des Nations Unies visant à enquêter sur des allégations de recours aux armes chimiques en République arabe syrienne. De 2010 à 2012, l'organisation a mis sur pied différentes manifestations régionales autour de la Journée des droits de l'homme, au Caire, en partenariat avec le HCDH et le Centre d'information des Nations Unies du Caire.

L'Organisation arabe des droits de l'homme s'est associée aux instances des Nations Unies compétentes en matière de justice transitionnelle. Elle a coopéré avec le HCDH, le PNUD et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) lors de forums et ateliers sur la justice transitionnelle et a collaboré avec le HCDH et le PNUD à l'organisation d'un certain nombre de manifestations durant la Semaine de la gouvernance régionale, qui a eu lieu au Caire en novembre 2012.

Participation aux réunions de l'ONU

Un délégué permanent de l'Organisation arabe des droits de l'homme assiste régulièrement aux réunions du Conseil des droits de l'homme et aux sessions des autres organes conventionnels relatifs aux droits de l'homme. L'organisation a missionné des délégués égyptiens, koweïtiens et soudanais aux quatorzième, quinzième et dix-neuvième sessions ordinaires du Conseil ainsi qu'aux réunions du Groupe de travail sur l'examen périodique universel. Les délégués sont intervenus oralement au sujet de la situation des droits de l'homme dans le monde arabe, en particulier dans le Territoire palestinien occupé, en Iraq, au Liban et au Darfour (Soudan), et ont demandé qu'une mission d'enquête soit menée dans le Territoire palestinien occupé, en République arabe syrienne et au Yémen.

Durant la période considérée, l'organisation est également intervenue oralement lors de la Conférence d'examen de Durban, tenue à Genève en avril 2009.

Coopération avec les organes de l'ONU

Durant la période considérée, l'organisation a, en application de la résolution 5/1 du Conseil, déposé une réclamation auprès du Conseil des droits de l'homme concernant le procès illégal dont a fait l'objet l'un de ses activistes en Israël. Elle a également présenté, lors de trois sessions extraordinaires du Conseil, des demandes relatives à la situation dans le Territoire palestinien occupé (2009), en Libye (2011) et en République arabe syrienne (2011).

Initiatives prises par l'organisation en faveur des objectifs du Millénaire pour le Gouvernement

Aucune activité à signaler.

Informations complémentaires

Durant la période considérée, les coordonnées du siège de l'organisation ont changé.

9. Organisation du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge arabes

Statut consultatif spécial accordé en 2009

Introduction

Face aux terrifiants défis que représentent les situations humanitaires d'une extrême gravité qui ont touché de nombreuses populations de par le monde, et plus particulièrement dans la région du Moyen Orient, les membres de l'Organisation du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge arabes ont déployé des efforts et un soutien exceptionnels.

Buts et objectifs de l'organisation

L'organisation entend renforcer la coopération entre ses sociétés nationales et coordonner les efforts qu'elles ont engagés aux niveaux régional et international pour mener à bien la mission qui est la sienne, conformément à ses principes fondamentaux.

Changements à signaler

Il n'y a eu aucun changement.

Contribution aux travaux de l'ONU

Aucune activité à signaler.

Participation aux réunions de l'ONU

L'organisation a participé à la cinquantième session de la Commission du développement social, tenue à New York en 2012.

Coopération avec les organes de l'ONU

Durant la période de référence, l'organisation a participé à des réunions du Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour la Méditerranée orientale consacrées à des questions humanitaires et à leurs mécanismes d'intervention.

Elle a également pris part à des réunions organisées par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires sur le thème de l'action humanitaire et des personnes vulnérables, notamment le Forum humanitaire syrien au Caire.

Initiatives prises par l'organisation en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement

Dans le cadre de la stratégie qu'elle poursuit pour mieux soutenir les objectifs du Millénaire pour le développement, l'organisation a entrepris :

- a) D'améliorer l'efficacité des opérations de secours et des services sanitaires, et de soulager ainsi les souffrances des personnes concernées;
- b) D'élaborer et de faire adopter une législation relative aux services aux populations et à l'action humanitaire internationale;
- c) D'encourager la recherche scientifique;

d) De partager des informations avec des composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et d'autres organisations humanitaires et de s'associer à leur action;

e) De renforcer les relations et d'intensifier la coopération avec les donateurs et les institutions financières;

f) De réduire la fracture numérique et d'amplifier l'utilisation des technologies de l'information;

g) De s'adapter aux défis régionaux que constituent les changements climatiques, la sécurité alimentaire et celle de l'approvisionnement en eau, les ressources naturelles, la marginalisation, la pauvreté et le chômage lors de la mise en œuvre des programmes sociaux et de développement;

h) D'encourager le bénévolat;

i) D'acquérir et de perfectionner les compétences professionnelles et scientifiques ainsi que les capacités technologiques des travailleurs humanitaires.

10. Centre d'information sur les droits de l'homme Asie-Pacifique

Statut consultatif spécial accordé en 2009

Introduction

Le Centre d'information sur les droits de l'homme Asie-Pacifique déploie ses activités aux niveaux local, régional et national au Japon. En 2012, il a été déclaré fondation d'intérêt général et reconnu comme tel au regard de la loi japonaise.

Buts et objectifs de l'organisation

Le Centre d'information sur les droits de l'homme Asie-Pacifique s'est fixé pour objectifs de :

a) Faire connaître les normes internationales en matière de droits de l'homme à la population d'Osaka (Japon);

b) Favoriser les échanges internationaux entre Osaka et les pays de la région Asie-Pacifique par la collecte et la diffusion d'informations et de documents sur les droits de l'homme;

c) Promouvoir les droits de l'homme dans la région Asie-Pacifique, en coopération avec des institutions nationales et régionales ainsi qu'avec les Nations Unies.

Changements à signaler

Il n'y a eu aucun changement.

Contribution aux travaux de l'ONU

Durant la période considérée, le Centre d'information sur les droits de l'homme Asie-Pacifique a continué à promouvoir les droits de l'homme et a poursuivi son action d'éducation et de sensibilisation dans ce domaine, en s'intéressant plus particulièrement aux normes internationales en la matière. Il a notamment :

a) Publié sur son site web et dans ses bulletins d'information des renseignements, sous la forme d'articles de presse et autres, concernant des questions relatives aux droits de l'homme au plan international, régional et local, pour en donner une première approche;

b) Organisé, seul ou en coopération, des colloques et séminaires consacrés aux droits de l'homme;

c) Organisé des formations aux droits de l'homme à l'intention des agents des collectivités locales en 2009 et 2010;

d) Publié en 2011 une brochure sur le thème : l'entreprise et les droits de l'homme, et organisé des séminaires pour le personnel et les cadres de différentes entreprises;

e) Organisé des voyages d'étude axés sur les questions touchant aux droits de l'homme;

f) Dirigé des recherches visant à contribuer à l'institutionnalisation de l'éducation aux droits de l'homme dans les systèmes scolaires en Asie du Nord-Est, à la compilation de matériels éducatifs relatifs aux droits de l'homme dans cette région, à la publication, en 2010, des résultats de ces travaux dans un rapport intitulé « État de l'éducation aux droits de l'homme dans les systèmes scolaires d'Asie du Nord-Est : obstacles, défis, opportunités » (2010);

g) Fait traduire en japonais, en mars 2012, le rapport du Représentant spécial chargé de la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises.

Participation aux réunions de l'ONU

Durant la période considérée, le Centre d'information sur les droits de l'homme Asie-Pacifique a présenté, avec d'autres organisations non gouvernementales, des déclarations communes aux dix-neuvième et vingt-et-unième sessions du Conseil des droits de l'homme.

Coopération avec les organes de l'ONU

Le Centre d'information sur les droits de l'homme Asie-Pacifique a rendu public les résultats de son projet d'étude consacré à l'application des normes internationales en matière de droits de l'homme dans les législations internes d'Asie et leur jurisprudence. Le projet a bénéficié d'une aide financière du HCDH.

Il a participé au Forum mondial des villes des droits de l'homme, organisé à Gwangju, en République de Corée, les 16 et 17 mai 2011 et coparrainé notamment par le HCDH, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Centre Asie-Pacifique d'éducation pour la compréhension internationale.

Le Centre a présenté un exposé lors de la première Assemblée générale du Consortium asiatique pour l'accès à une justice fondée sur les droits de l'homme, tenue du 2 au 4 août 2011 à Chiang Mai, en Thaïlande; cette réunion était parrainée par le Fonds des Nations Unies pour la démocratie, le Centre régional pour l'Asie-Pacifique du Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres réseaux régionaux.

Initiatives prises par l'organisation en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement

Aucune activité à signaler.

11. Association for Women's Career Development in Hungary

Statut consultatif spécial accordé en 2009

Introduction

Fondée en 2003, l'Association for Women's Career Development in Hungary est née de l'idée qu'il faudrait qu'une organisation non gouvernementale contribue à faire progresser l'égalité des femmes en collaborant avec des organismes chargés de questions relatives aux femmes et en renforçant la coopération entre ces organismes, en participant activement à l'élaboration d'une plateforme commune et en apportant son concours à la promotion de l'égalité des chances pour les femmes impliquées dans tous les secteurs importants de la vie.

Buts et objectifs de l'organisation

L'Association for Women's Career Development in Hungary vise à promouvoir le dialogue entre les législateurs, les gouvernements, les secteurs à but lucratif et non lucratif, l'enseignement supérieur et toutes les parties prenantes éventuelles, afin de résoudre des problèmes d'ordre économique, social, culturel et éducatif. Ses buts ont été définis dans l'esprit des objectifs nationaux de développement, de la législation sur l'égalité, des directives de l'Union européenne, des stratégies et recommandations correspondantes de l'ONU, de la stratégie européenne pour l'emploi et de la promotion de l'intégration euro-atlantique.

Changements à signaler

Il n'y a eu aucun changement.

Contribution aux travaux de l'ONU

Aucune activité à signaler.

Participation aux réunions de l'ONU

Au cours de la période considérée, des représentants de l'Association for Women's Career Development in Hungary ont assisté à :

a) La Conférence ministérielle sur le vieillissement de la Commission économique pour l'Europe, le forum des organisations non gouvernementales et le forum scientifique, organisés à Vienne en septembre 2012;

b) La soixante-quatrième Conférence annuelle du Département de l'information pour les organisations non gouvernementales, tenue à Bonn, en Allemagne, du 3 au 5 septembre 2011, sur le thème « Sociétés durables : citoyens réceptifs »;

c) Différentes réunions de la Commission de la condition de la femme, à New York, et d'autres activités des Nations Unies liées à la question de l'égalité des sexes.

Coopération avec les organes de l'ONU

En novembre 2012, l'Association for Women's Career Development in Hungary a organisé, à Budapest, une conférence internationale sur l'action des femmes en faveur du développement durable et le rôle des femmes dans le développement rural, au cours de laquelle un représentant du PNUD pour l'Europe centrale et la Communauté d'États indépendants a pris la parole.

En juin 2012, elle a organisé une conférence internationale, à Budapest, sur le thème « Santé, beauté et sécurité » pour marquer l'Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle; lors de cette conférence, dont le discours d'ouverture a été prononcé par le responsable du Bureau de l'OMS en Hongrie, le représentant régional pour l'Europe et l'Asie centrale de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Président de l'Académie mondiale des sciences et technologies biomédicales, fondée sous les auspices de l'UNESCO, ont présenté des observations.

En mars 2012, toujours à l'occasion de l'Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle, l'Association for Women's Career Development in Hungary a organisé, à Budapest, une conférence conjointe consacrée aux « Carrières menées par des femmes toute leur vie durant », qui a fait l'objet de deux publications régionales et au cours de laquelle un représentant de l'Organisation internationale du Travail a présenté des observations.

Initiatives prises par l'organisation en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement

Durant la période considérée, l'Association for Women's Career Development in Hungary a mené à bien des projets visant à appuyer les objectifs 3 et 7 du Millénaire pour le développement.

12. Association of the Bar of the City of New York

Statut consultatif spécial accordé en 1997

Introduction

L'Association of the Bar of the City of New York est une société à but non lucratif forte de 24 000 avocats, juges et étudiants en droit. Ses membres sont pour la plupart installés dans la région new-yorkaise, mais elle en compte également ailleurs aux États-Unis et dans plus de 50 autres pays. Elle poursuit ses objectifs aux niveaux local, régional, national et international.

Buts et objectifs de l'organisation

L'Association of the Bar of the City of New York entend promouvoir la réforme du droit et l'administration efficace de la justice, maintenir des normes élevées au sein des professions juridiques, promouvoir la justice sociale, le respect du droit et les droits de l'homme, et répondre aux besoins d'ordre juridique qu'il reste à satisfaire.

Changements à signaler

Il n'y a eu aucun changement.

Contribution aux travaux de l'ONU

L'Association of the Bar of the City of New York plaide en faveur de l'état de droit et des droits de l'homme partout dans le monde, cherche à faire adopter des traités et autres accords internationaux, défend les Nations Unies et les questions qui intéressent l'ONU au niveau fédéral et dans la ville de New York, et collabore avec les institutions onusiennes. Elle organise également des programmes et manifestations auxquels participent des fonctionnaires des Nations Unies.

Participation aux réunions de l'ONU

Durant la période considérée, l'Association of the Bar of the City of New York a assisté aux réunions suivantes :

- a) Réunion de haut niveau de la soixante-septième session de l'Assemblée générale sur l'état de droit aux niveaux national et international, tenue à New York le 24 septembre 2012;
- b) Divers groupes de travail de la CNUDCI, à Vienne et New York;
- c) Cinquante-sixième session de la Commission de la condition de la femme, tenue à New York du 27 février au 9 mars 2012;
- d) Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro, au Brésil, du 20 au 22 juin 2012;
- e) Cinquante-cinquième session de la Commission sur les stupéfiants, tenue à Vienne du 12 au 16 mars 2012.

Coopération avec les organes des Nations Unies

Durant la période considérée, l'Association of the Bar of the City of New York :

- a) A travaillé à divers projets avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et fait des recommandations à la CNUDCI, notamment sur la révision de son Règlement d'arbitrage tel qu'il a été proposé;
- b) Est intervenu devant la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation sur des questions juridiques relatives au conflit du Sahara occidental;
- c) A organisé des réceptions, chaque année, pour les conseillers des États membres des Nations Unies et le service juridique de l'ONU;
- d) A présenté des rapports sur l'activité des Nations Unies, notamment des lettres adressées au Conseil de sécurité concernant le renvoi de rapports relatifs à des violations des droits de l'homme par le Gouvernement de la République arabe syrienne devant la Cour pénale internationale pour enquête et l'incidence, pour les États-Unis, du Traité de Lisbonne modifiant le traité sur l'Union européenne et du traité instituant la Communauté européenne;
- e) A recommandé des procédures pour l'application de sentences arbitrales internationales dans le cadre de la Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre États et ressortissants d'autres États.

Initiatives prises par l'organisation en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement

Durant la période considérée, l'Association of the Bar of the City of New York a :

a) Plaidé aux États-Unis et sur la scène internationale pour qu'il soit mis fin à l'utilisation d'enfants soldats et a notamment appelé à l'adoption du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés;

b) Chargé un groupe d'experts sur l'adaptation au changement climatique d'étudier de plus près les problèmes juridiques auxquels se heurtent les pays menacés par l'élévation du niveau des mers;

c) Publié une déclaration consacrée au document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable;

d) Soutenu devant le Congrès des États-Unis la proposition d'un instrument international relatif aux violences faites aux femmes;

e) Adressé à la Commission mondiale du SIDA un courrier attirant son attention sur l'importance que revêtent les lois et leur application pour infléchir ou modifier considérablement l'évolution de l'épidémie du SIDA;

f) Reçu le Secrétaire exécutif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui a prononcé un discours à cette occasion;

g) Reçu le Sous-Secrétaire général des Nations Unies et le Directeur exécutif d'ONU-Femmes qui ont présenté un exposé à cette occasion.

Informations complémentaires

L'Association of the Bar of the City of New York envoie chaque semaine à ses membres une mise à jour sur les faits nouveaux intervenus aux Nations Unies.

Elle a présenté des programmes en rapport avec les travaux que mènent les Nations Unies sur des thèmes tels que le rôle de la Cour internationale de Justice, la législation internationale relative à la liberté d'expression et d'information (notamment les avancées obtenues aux Nations Unies et autres évolutions importantes), les expériences tirées de l'application de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, ainsi qu'une série de programmes consacrés à différents aspects du droit islamique.

13. Associazione Amici dei Bambini (Association des amis des enfants)

Statut consultatif spécial accordé en 2009

Introduction

L'Associazione Amici dei Bambini est une organisation non gouvernementale issue d'un regroupement de familles adoptives et de familles d'accueil. Depuis 1986, elle œuvre chaque jour, partout dans le monde, aux côtés d'enfants vivant en institution afin de prévenir les abandons. Elle a son siège en Italie où elle compte également 13 bureaux régionaux et points d'information. Elle est présente dans

24 pays, et intervient en Europe orientale, dans les Amériques, en Afrique et en Asie.

Buts et objectifs de l'organisation

L'Associazione Amici dei Bambini a pour objectif de donner une famille à chaque enfant abandonné afin de garantir le droit qui est le sien d'être un fils ou une fille. Elle entend par son action prévenir les abandons en aidant de diverses manières les familles en difficulté et les enfants menacés d'abandon; elle s'emploie à faire disparaître ce problème grâce aux placements en familles d'accueil ou dans des structures de type familial; elle s'efforce également d'y remédier en faisant adopter les enfants, dans le pays ou à l'étranger, et cherche à favoriser l'insertion sociale de jeunes de plus de 18 ans.

Changements à signaler

Il n'y a eu aucun changement.

Contribution aux travaux de l'ONU

En juillet 2009, l'Associazione Amici dei Bambini est devenue membre du Comité des organisations non gouvernementales auprès de l'UNICEF et du groupe de travail sur les enfants privés de soins parentaux, qui soutient les lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants.

En juillet 2010, un représentant de l'organisation a adressé une requête au HCDH, à l'Office des Nations Unies à Genève, concernant le Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Elle entendait ainsi dénoncer la violation par l'Italie de plusieurs articles du Pacte au motif qu'une décision de justice avait méconnu une ordonnance de la Kafalah (jurisprudence islamique en matière d'adoption), entraînant de ce fait une discrimination à l'encontre des Italiens musulmans vivant en Italie.

Depuis 2008, l'Associazione Amici dei Bambini fait partie de la branche italienne du Groupe des organisations non gouvernementales pour la Convention relative aux droits de l'enfant. Le réseau s'attache à assurer un suivi permanent et indépendant de l'application de la Convention en Italie.

Participation aux réunions de l'ONU

En 2009, l'Associazione Amici dei Bambini a participé à plusieurs manifestations organisées à New York, notamment une réunion du groupe de travail sur les enfants privés de soins parentaux, des cérémonies marquant la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, des réunions de la section relative aux droits de l'enfant de la Commission des questions sociales, humanitaires et culturelles, et un événement organisé par le Département de l'information pour célébrer le vingtième anniversaire de la ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant.

En 2010, l'organisation a participé au forum de la société civile, à une réunion de la Commission du développement social des Nations Unies (3 février), à une réunion du groupe de travail sur les enfants privés de soins parentaux, à des auditions tenues dans le cadre du dialogue informel de l'Assemblée générale avec la société civile, ainsi qu'à une réunion entre la Section des organisations non

gouvernementales du Département de l'information et le Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants.

Toujours en 2010, l'organisation a pris part à une table ronde sur le thème « Les enfants d'Haïti un an plus tard : défis et opportunités » ainsi qu'à une réunion du groupe de travail sur les enfants privés de protection parentale.

Coopération avec les organes de l'ONU

En juillet 2010, l'Associazione Amici dei Bambini et le Bureau régional de l'UNICEF en République démocratique du Congo ont organisé, à Kinshasa, une table ronde consacrée aux adoptions internationales dans le pays.

En 2012, le Bureau de l'UNICEF au Kenya a recommandé un projet présenté par l'organisation ayant pour but de donner à des établissements situés dans les districts de Nairobi et de Kajiado la formation et le soutien nécessaires pour mettre en place un modèle de désinstitutionalisation.

En juillet 2012, l'organisation s'est associée à une initiative du bureau de l'UNICEF au Maroc visant à créer une plateforme d'associations œuvrant pour la protection des enfants abandonnés.

En juin 2012, elle a lancé un nouveau projet dans l'État plurinational de Bolivie intitulé « Avant, pendant et après le placement en institution : la famille comme réponse à l'abandon », auquel participent l'UNICEF et le HCDH.

Initiatives prises par l'organisation en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement

En juin 2010, dans une déclaration écrite qu'elle a soumise lors du débat annuel de haut niveau du Conseil économique et social et qui avait été précédemment présentée au Forum pour la coopération en matière de développement organisé sur le thème « Coopération pour le développement en période de crises : nouveaux engagements pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement », l'Associazione Amici dei Bambini a voulu souligner l'importance que revêt le problème des « jeunes sans prise en charge », une catégorie vulnérable de jeunes ayant atteint un âge qui ne leur permet plus de bénéficier des dispositifs du système de protection de l'enfance. L'objet de cette déclaration était de montrer l'incidence que peuvent avoir les objectifs du Millénaire pour le développement sur les efforts déployés pour aider ces personnes à devenir autonomes.

Informations complémentaires

En Italie, l'Associazione Amici dei Bambini est membre de la coalition italienne sur les droits de l'enfant et de l'adolescent, que coordonne le bureau de l'UNICEF en Italie.

14. Associazione Casa Famiglia Rosetta

Statut consultatif spécial accordé en 2009

Introduction

L'Associazione Casa Famiglia Rosetta a été créée pour répondre au manque de politiques en matière de santé sociale et d'assistance psychologique en Sicile (Italie), et pour montrer en quoi la communauté chrétienne pouvait se mettre au service des plus faibles. En près de 30 ans, l'organisation a étendu sa sphère d'activité à l'étranger, en particulier au Brésil où, depuis dix ans, elle s'occupe d'un centre de réadaptation neuropsychomotrice, d'une structure de type familial pour enfants handicapés, d'un centre d'hébergement et d'un foyer pour les enfants des rues, et gère un programme thérapeutique pour le traitement de la toxicomanie ainsi qu'un programme de réinsertion sociale des toxicomanes. En 2005, l'organisation a ouvert un centre pour la prévention et le traitement d'enfants touchés par le VIH/Sida à Tanga, en République-Unie de Tanzanie.

Buts et objectifs de l'organisation

Le principal objectif de l'organisation est d'apporter des réponses concrètes au problème complexe de l'exclusion sociale dont souffrent un certain nombre de groupes marginalisés, tels que les personnes handicapées, les toxicomanes et alcooliques, les personnes porteuses du SIDA, les personnes âgées, les malades mentaux, les enfants à risque et les femmes en difficulté. Outre qu'elle emploie plus de 200 travailleurs spécialisés dans différents secteurs professionnels, notamment ceux de la gestion et du traitement, l'organisation fait également appel à de nombreux consultants spécialisés, au plan national et international, dans divers domaines réadaptation neuropsychomotrice, traitement et prévention de la toxicomanie et de toutes les pathologies corrélées, gestion des problèmes relatifs aux enfants à risque et formation de professionnels à haut niveau. Le personnel, hautement qualifié, entend préserver des critères de qualité dans les services sociaux et sanitaires, la planification sociale et la coopération internationale.

Changements à signaler

Il n'y a eu aucun changement.

Contribution aux travaux de l'ONU

L'Associazione Casa Famiglia Rosetta a contribué à la lutte contre le VIH/SIDA et la stigmatisation sociale dont sont victimes ceux qui en sont atteints en créant des foyers d'accueil à leur intention. En Italie, ces structures ont permis à 58 adultes porteurs du VIH/SIDA d'avoir accès à des soins médicaux, à un soutien psychologique ainsi qu'à une aide à l'insertion sociale; en République-Unie de Tanzanie, les foyers d'accueil ont permis à 25 enfants séropositifs de bénéficier d'un hébergement, de soins médicaux, d'une alimentation équilibrée et d'un appui qui leur a permis d'intégrer des établissements de l'enseignement public.

En 2011, l'organisation a inauguré à Tanga un centre de formation et de rééducation qui propose des services de réadaptation à des personnes atteintes de diverses formes de handicap et mène une action d'information et d'éducation auprès des familles démunies des villages voisins et de la population au sens large afin d'empêcher la propagation du VIH/SIDA. Grâce à la création, en Italie, de foyers

d'hébergement destinés aux mineurs à risque, aux enfants migrants et aux enfants réfugiés, l'organisation a contribué à la réalisation de l'objectif 2 du Millénaire pour le développement en fournissant à ses 141 pensionnaires un environnement propice à la poursuite et à l'achèvement de leurs études. Ces enfants ont en outre été orientés et aidés dans leur processus d'intégration socio-professionnelle.

En 2012, soucieuse de lutter contre la pauvreté en République-Unie de Tanzanie, l'Associazione Casa Famiglia Rosetta a lancé dans l'un de ses centres un programme de formation axé sur la promotion de l'économie solidaire par le recours au micro-crédit. En Italie, l'organisation s'est également employée à soulager la pauvreté croissante en intervenant au niveau local pour proposer des repas aux personnes défavorisées ou matériellement en difficulté. Quelque 35 040 repas ont ainsi été servis durant la période considérée.

Grâce aux centres de réadaptation et aux foyers d'hébergement pour personnes handicapées qu'elle a montés au Brésil, en Italie et en République-Unie de Tanzanie, l'organisation a également fait progresser les droits de plus de 2 300 enfants et adultes atteints de handicaps physiques et mentaux, en favorisant leur autonomie personnelle par des services de rééducation, de soutien familial, de conseils psychologiques et d'hébergement.

Cinq centres thérapeutiques gérés par l'organisation - trois en Italie et deux au Brésil - ont permis à plus de 700 hommes et femmes souffrant de problèmes de dépendance à la drogue, à l'alcool et au jeu de bénéficier d'un traitement. En 2012, l'Associazione Casa Famiglia Rosetta a organisé, en son siège, un programme de formation intitulé « Aider les femmes à guérir », qui était destiné à 34 femmes afghanes chargées de mettre en œuvre dans leur pays des programmes de traitement pour des femmes toxicomanes.

Participation aux réunions de l'ONU

En mars 2010, des représentants de l'Associazione Casa Famiglia Rosetta ont assisté à la cinquante-troisième session de la Commission des stupéfiants, tenue à Vienne.

En juillet 2011, des représentants de l'organisation ont pris part au débat de haut niveau du Conseil économique et social, tenu à Genève, et ont présenté une déclaration écrite sur les enfants socialement défavorisés, les enfants réfugiés et les enfants migrants (E/2011/NGO/25).

Coopération avec les organes des Nations Unies

Durant la période considérée, l'Associazione Casa Famiglia Rosetta a participé au projet de l'ONUDC intitulé « Treatnet Phase II ». Elle a plus particulièrement fourni une assistance technique pour la réalisation d'un programme de formation et contribué à la coordination de la mise en œuvre, en Côte d'Ivoire, au Mozambique et au Nigéria, de l'initiative de renforcement des capacités que prévoit ce programme.

Initiatives prises par l'organisation en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement

Durant la période considérée, l'Associazione Casa Famiglia Rosetta a organisé au niveau local, à l'occasion de la Journée mondiale de la lutte contre le SIDA, un

événement spécial axé sur la prévention et le traitement de cette maladie. Elle a également mené des actions de sensibilisation dans les établissements d'enseignement secondaire de Caltanissetta, tenu des conférences locales à Partinico, et offert des représentations théâtrales à San Cataldo, en Italie.

15. Australian Catholic Social Justice Council

Statut consultatif spécial accordé en 1997

Introduction

Créé en 1987 par la Conférence des évêques catholiques d'Australie, l'Australian Catholic Social Justice Council est l'institution de l'Église catholique australienne qui s'occupe de la justice et de la paix. La Conférence des évêques l'a chargé de promouvoir la recherche, l'éducation, la sensibilisation et l'action en faveur de la justice sociale, de la paix et des droits de l'homme, en intégrant profondément ces notions à la vie de toute la communauté catholique australienne et en permettant à l'Église de s'exprimer de manière crédible sur ces questions.

Buts et objectifs de l'organisation

L'action de l'organisation, qui repose sur la doctrine sociale catholique, se veut une contribution à cette tradition vivante qu'est la justice sociale. Les moyens qu'elle utilise à cet effet entendent affirmer et exprimer ces croyances. Elle s'est notamment fixé pour objectifs de :

- a) S'élever contre l'injustice, la violation des droits de l'homme, la pauvreté et la violence, et plaider pour des changements qui aillent dans le sens d'une société plus juste, permettant ainsi à l'Église catholique australienne de s'exprimer de manière crédible sur ces questions;
- b) Promouvoir la spiritualité de la justice et l'intégration du désir de justice sociale dans la liturgie, le culte et tous les domaines de la vie de l'Église;
- c) Construire des réseaux de justice sociale au sein de l'Église catholique, encourager les initiatives locales, coordonner les actions au niveau national et entretenir des contacts avec les institutions catholiques internationales concernées;
- d) Collaborer avec des institutions nationales et internationales ayant des objectifs similaires ou complémentaires aux siens;
- e) Porter témoignage de l'unité entre Chrétiens et la promouvoir par des actions œcuméniques en faveur de la justice et de la paix;
- f) Former la communauté catholique et la population dans son ensemble aux questions de justice sociale, de droits de l'homme, de développement et de paix en Australie et à l'étranger en mettant à disposition l'expérience qu'elle s'est forgée ainsi que divers supports éducatifs.

Changements à signaler

Il n'y a eu aucun changement.

Contribution de l'organisation aux travaux de l'ONU

L'Australian Catholic Social Justice Council s'emploie à faire connaître les travaux des Nations Unies au sein de groupements religieux, d'associations locales et dans le débat politique national. Chaque année, elle distribue à 2 000 individus, communautés et groupes scolaires un agenda intitulé *Seasons of social justice* (les saisons de la justice sociale), qui met en avant les multiples décennies internationales, années internationales et journées mondiales proclamées par les Nations Unies, ainsi que les objectifs du Millénaire pour le développement.

Dans son bulletin mensuel d'information en ligne, diffusé à 1 200 abonnés et disponible sur l'Internet, l'organisation s'est fait l'écho de diverses tribunes de l'ONU, notamment la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Copenhague en décembre 2009 et la onzième session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme consacrée à la situation des droits de l'homme au Sri Lanka.

L'Australian Catholic Social Justice Council a apporté son soutien à différents rapports et autres sources d'information des Nations Unies, dont le manuel du HCDH intitulé « Travailler avec le programme des Nations Unies pour les droits de l'homme », le rapport sur « La situation des peuples autochtones dans le monde », une publication du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat intitulée « La crise sociale mondiale : Rapport sur la situation sociale dans le monde en 2011 », ainsi que le site Web de l'Instance permanente sur les questions autochtones.

Dans sa revue trimestrielle distribuée à 9 500 exemplaires, notamment dans chaque paroisse catholique d'Australie, l'organisation a abordé des questions intéressant les Nations Unies telles que le traitement des demandeurs d'asile par l'Australie, les droits des peuples autochtones, la non-prolifération des armes nucléaires et l'interdiction des armes à dispersion, la protection des civils pendant les conflits armés, les changements climatiques et la biodiversité, la liberté religieuse et la pauvreté mondiale.

En 2009, l'Australian Catholic Social Justice Council a fait parvenir à 800 abonnés une série d'articles consacrés aux réfugiés et à l'attitude des autorités australiennes à leur égard. L'organisation a ici établi un lien entre la notion théologique de la dignité humaine et celle, juridique, des droits de l'homme, comme dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention relative au statut des réfugiés et d'autres traités relatifs aux droits de l'homme.

Chaque année, l'organisation rédige la déclaration des évêques catholiques australiens relative à la justice sociale, diffusée à 35 000 exemplaires dans le pays. Celle de 2009, qui portait sur les jeunes et la justice, a fait ressortir les objectifs du Millénaire pour le développement. La déclaration de 2010, qui concernait la violence en Australie, s'est référée à la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde. La déclaration de 2012, consacrée au cadeau que représente la famille en période difficile, a notamment appelé l'attention sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Participation aux réunions des Nations Unies

Des représentants de l'Australian Catholic Social Justice Council ont assisté aux réunions suivantes :

- a) Cinquante-et-unième réunion du Comité exécutif du Comité permanent du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), tenue en juin 2011;
- b) Consultations annuelles entre le HCR et les organisations non gouvernementales, tenues à Genève du 28 au 30 juin 2011, au cours de laquelle ils ont présenté un exposé.

Coopération avec les organes des Nations Unies

En 2010, l'Australian Catholic Social Justice Council a remis un rapport au HCR dans le cadre de l'examen périodique universel de l'Australie. Ce document s'est intéressé au traitement des peuples autochtones par l'Australie au regard de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones; il a également examiné la situation des demandeurs d'asile sous l'angle de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Convention relative au statut des réfugiés, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et de la Convention relative aux droits de l'enfant, et s'est penché sur la mise en œuvre d'une législation antiterroriste au regard du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.
